

Normes techniques



FORMAT ET SUPPORT DE LIVRAISON DES FILMS

Formats des films

Le format de livraison des films publicitaires est du 16/9^{ème}.

LAGARDERE PUBLICITE se réserve le droit de refuser tout élément de publicité non conforme aux spécifications techniques des chaînes de télévision commercialisées par la régie (cf. annexes)

Support de livraison des films

Les supports de livraison du film sont :

1/Support Dématérialisé

REGIS accepte la livraison des films publicitaires au format Dématérialisé. L'annonceur est invité à contacter l'une des sociétés partenaires de REGIS et fournissant ce service afin d'en connaître les modalités techniques de livraison. A ce jour :

IMD

53, rue d'Hauteville - 75010 Paris +33 (0)1 49 49 99 71
www.imdplc.com

ADSTREAM

6, Rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois-Perret +33 (0)1 44 01 50 60
<http://www.adstream.fr>

2/ une cassette BETACAM NUMERIQUE.

Afin de simplifier la mise en place technique de cette nouvelle disposition gouvernementale, la régie accepte pour les campagnes publicitaires promotionnelles en faveur des boissons et aliments visées par cette loi, **l'envoi d'une P.A.D avec les 4 mentions légales déclinées (A,B,C,D) :**

- A : « Pour votre santé, mangez au moins cinq fruits et légumes par jour »,
B : « Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière »,
C : « Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé »,
D : « Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas ».

PANACHAGE DES FILMS : ALTERNANCE des 4 FILMS

Nous insistons sur le **caractère exceptionnel** de cette validation technique et que toutes les autres campagnes publicitaires (non concernées par cette loi) seront gérées comme d'ordinaire à savoir **1 bande par film et par format.**

Cas particulier

Suite au décret d'application de la loi de Santé Publique sur la publicité alimentaire TV, **applicable depuis le 01 mars 2007.**

FICHE DE VERIFICATION TECHNIQUE

Etiquetage :

- Identification du prestataire et du producteur
- Titre et sous-titre du programme
- L'affectation des pistes audio et la nature de la modulation
- La durée du programme

Feuille d'identification technique :

Cette feuille doit se trouver dans le boîtier et indiquer

- L'identification du prestataire (laboratoire)
- Les codes des instants caractéristiques de la bande
- Le support d'origine (master, copie format)
- Les défauts présents sur l'original
- Les time code de début et de fin du programme enregistré.

DELAIS ET CONDITIONS TECHNIQUES

Une cassette BETACAM NUMERIQUE par film et par format, chaque cassette doit être accompagnée de l'avis favorable de l'ARPP

Délai impératif de réception des cassettes chez LAGARDERE PUBLICITE
6 jours ouvrables avant la date de démarrage (sauf ARTE, sous 10 jours ouvrables)

LAGARDERE PUBLICITE ne pourra être responsable des incidents de diffusion si les conditions indiquées ne sont pas respectées.

Le matériel technique doit être livré à l'adresse suivante :

Lagardère Publicité
Service Diffusion-Département TV
26, bis rue François 1^{er}
75008 PARIS

VOS CONTACTS AU SEIN DU SERVICE DIFFUSION

Olivier GIBERT



Tél. 01.47.23.11.09

olivier.gibert@lagardere-pub.com

GENERALITES

LAGARDERE PUBLICITE se réserve le droit de refuser toute publicité qu'elle jugerait contraire à la bonne tenue, à la bonne présentation, à la ligne de conduite des émissions ou à la ligne éditoriale des programmes des chaînes de télévision en régie chez LAGARDERE PUBLICITE.

La régie se réserve également le droit de refuser toute publicité susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques des téléspectateurs des chaînes de télévision en régie chez LAGARDERE PUBLICITE.

Tous les textes publicitaires doivent-être conformes à la législation et à la réglementation en vigueur en France, ainsi qu'aux recommandations de l'ARPP (Autorité de régulation professionnelle de la publicité). La responsabilité des chaînes de télévision en régie chez LAGARDERE PUBLICITE ne saurait être engagée par les textes publicitaires qui sont diffusés sur l'antenne sous la seule responsabilité de l'annonceur.

Secteurs interdits à la publicité télévisuelle :

- Le secteur de l'alcool et du tabac: Loi EVIN n°91 -32 du 10 janvier 1991
- Le secteur santé : les médicaments remboursés par la sécurité sociale
- Les armes à feu
- Le secteur de l'emploi : offres et demandes d'emplois
- Les professions juridiques



FORMAT

Le format d'image est le 16/9ème SD à compter du 1^{er} Juin 2010

Le support sera une BETA NUMERIQUE par film et par format

VIDEO

Le programme sera précédé d'un signal vidéo « black » de 10 secondes, à ce signal vidéo correspondra un silence sur les pistes audio. La fin du programme doit se terminer par un noir d'environ 30 secondes auquel correspondra un silence sur la piste son.

Barres couleur luminance 100%, chrominance 75 %

AUDIO

Fréquence de 1 kHz* enregistrés à 18 dBfs sur les 4 pistes sons

Les pointes du programme sont enregistrées à 9dB plus haut que la référence, sans dépasser le 0 dBfs. Pour le son stéréo, le canal gauche sera enregistré sur les pistes 1 et 3, et le canal droit sur les pistes 2 et 4.

TIME CODE

Le temps codé doit être continu et le time code de début de film doit commencer à **10:00:00:00** sur la piste longitudinale prévue à cet effet.

ORGANISATION DE LA BANDE

NORMES TECHNIQUES RTL9	Time code début	Time code fin	Durée
Mire de barres couleur luminance 100%, chrominance 75 %	09 58 00 00	09 59 29 24	1' 30"
Identifiant visuel programme	09 59 30 00	09 59 49 24	20"
Décompte visuel de 10 à 3	09 59 50 00	09 59 56 24	7"
Noir codé et silence de 10 secondes	09 59 57 00	09 59 59 24	3"
Programme	10 00 00 00		
Noir codé et silence de 30 secondes minimum après le programme			